



**INSTRUMENT DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT EUROPÉEN**

**PROGRAMME POUR LA RÉGION ORIENTALE**

**DOCUMENT DE STRATEGIE**

**2007 - 2013**

## Table des matières

### Résumé

### Liste des acronymes

#### **1. Objectifs de la coopération**

- 1.1 Logique d'une approche régionale
- 1.2 La région orientale de l'IEVP
- 1.3 Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE
- 1.4 Objectifs stratégiques de la coopération UE/CE avec la région orientale de l'IEVP

#### **2. Analyse de la région et des défis partagés rencontrés par les États partenaires**

- 2.1 Description de la région
- 2.2 Défis communs et partagés : les problèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux
- 2.3 Perspectives de coopération entre les partenaires

#### **3. Aperçu de la coopération passée et en cours de la CE – Coordination et cohérence**

- 3.1 Le programme régional Tacis
  - 3.1.1 Gestion durable des ressources naturelles
    - 3.1.1.1 Eau
    - 3.1.1.2 Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles
    - 3.1.1.3 Changements climatiques
  - 3.1.2 Encourager les échanges commerciaux et les flux d'investissement
    - 3.1.2.1 Réseaux pétroliers et gaziers
    - 3.1.2.2 Coopération dans les transports
  - 3.1.3 Justice, liberté et sécurité
- 3.2 Autres donateurs
- 3.3 Enseignements tirés
- 3.4. Cohérence de la politique de coopération de la CE avec d'autres politiques clés de l'UE («combinaison de mesures»)

#### **4. La stratégie de réponse de la CE**

- 4.1 La stratégie de réponse
- 4.2 Coordination et complémentarité avec d'autres programmes de la CE et d'autres donateurs

ANNEXE I : profil environnemental régional

ANNEXE II : la région orientale de l'IEVP en bref

## RÉSUMÉ

Le présent document de stratégie régional (DSR) pour la partie orientale de l'IEVP couvre la période de 2007-2013. Il complète les documents de stratégie par pays (DSP) établis pour chaque État de la région (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldova, Fédération russe et Ukraine). Ces DSP décrivent la stratégie primaire de l'engagement de la CE envers les pays orientaux de l'IEVP, tandis que le présent DSR concerne essentiellement l'assistance offerte au niveau régional au titre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)<sup>1</sup>. Cet instrument a été établi dans le but de soutenir le développement d'une zone de prospérité et de bon voisinage englobant l'Union européenne et les pays partenaires couverts par la politique européenne de voisinage et les quatre espaces communs adoptés avec la Russie.

La coopération de l'UE dans cette région a pour principal objectif de développer des relations de plus en plus étroites pour aller au-delà des niveaux de coopération antérieurs en favorisant une intégration économique progressive et un approfondissement de la coopération politique.

L'assistance de la CE au cours de la période couverte par cette stratégie visera à accroître la coopération dans des domaines clés au sein de la région et entre les pays de la région et l'UE, et à fournir une aide lorsque l'assistance de niveau régional est plus adéquate ou complète l'assistance à l'échelle nationale.

Dans le programme indicatif (PI) pour la région orientale de l'IEVP 2007-2010, ceci se traduit par le soutien prioritaire de cinq catégories stratégiques :

- i) les réseaux, notamment dans les domaines du transport et de l'énergie
- ii) l'environnement et les forêts,
- iii) la gestion des frontières et de la migration, la lutte contre le crime international et les douanes,
- iv) les activités intercommunautés et les activités d'information et de soutien, et
- v) les mines terrestres antipersonnel, les débris de guerre explosifs ainsi que les armes légères et de petit calibre.

En plus de l'assistance offerte par l'intermédiaire de ce programme au profit de la région orientale de l'IEVP, des documents de stratégie et des programmes indicatifs seront également établis pour la région méridionale de l'IEVP, tandis qu'un programme applicable à l'ensemble des pays de l'IEVP couvrira les domaines transversaux plus larges.

Le présent document de stratégie pour la région orientale de l'IEVP a été établi en consultation avec les autorités des pays partenaires de la région. Les États membres et les autres donateurs ont été consultés pendant la phase de rédaction.

---

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 1638/2006 du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006

## LISTE DES ACRONYMES

AC	Asie centrale
ADM	Armes de destruction massive
ALPC	Armes légères et de petit calibre
APC	Accord de partenariat et de coopération
ARC	Assistance en rapport avec le commerce
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale
CE	Communauté européenne
CEMN	Coopération économique de la Mer noire
CENUE	Commission économique des Nations unies pour l'Europe
CIE	Communauté d'États indépendants
CRE	Centre régional pour l'environnement
CTF	Coopération transfrontalière
DGE	Débris de guerre explosifs
DSP	Document de stratégie par pays
DSR	Document de stratégie régionale
EOCAC	Europe orientale, Caucase et Asie centrale
FLEG	Conférence ministérielle sur l'application des réglementations forestières et de la gouvernance pour l'Europe et l'Asie du Nord
GUAM	Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova
ICDCE	Instrument de coopération au développement et de coopération économique
IEE	Initiative européenne pour l'eau
IEVP	Initiative européenne de voisinage et de partenariat
IFI	Institution financière internationale
INOGATE	<i>Interstate Oil and Gas Transport to Europe</i> [transport interétatique de pétrole et de gaz vers l'Europe]
IPA	Instrument de préadhésion
IS	Instrument de stabilité
ISN	Instrument de sécurité nucléaire
JAD	Justice et affaires domestiques
MAP	Mines terrestres antipersonnel
MDP	Mécanisme de développement propre
MEDA	Instrument financier de l'Union européenne pour la mise en œuvre du partenariat euroméditerranéen
NEI	Nouveaux États indépendants
OIAC	Organisation internationale de l'aviation civile
OIM	Organisation internationale maritime
OIT	Organisation internationale du travail

OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONG	Organisation non gouvernementale
PA	Plan d'action
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PEV	Politique européenne du voisinage
PI	Programme indicatif
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme indicatif national
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PVP	Programmes de voisinage et de partenariat (successeur des programmes de voisinage)
TACIS	Assistance technique à la Communauté des États indépendants (prédécesseur de l'IEVP)
TEN-T	Réseaux transeuropéens de transport
TRACECA	Couloir de transport Europe-Caucase-Asie
UE	Union européenne

## **1. OBJECTIFS DE LA COOPÉRATION UE/CE**

### **1.1 Logique d'une approche régionale**

La politique européenne de voisinage (PEV) et les quatre espaces communs convenus avec la Russie constituent un cadre pour le développement de relations plus étroites entre l'UE et ses pays voisins. Dans le cas des pays de la PEV, ce cadre fonctionne au niveau bilatéral grâce à des plans d'action adoptés avec les pays partenaires et est soutenu par l'assistance de l'UE au niveau national. Plusieurs objectifs nécessitent toutefois une coopération et une assistance à l'échelle régionale. La stratégie régionale devrait, dès lors, compléter ces programmes de niveau national dans la poursuite des objectifs de la PEV.

Les stratégies/programmes régionaux qui ont été financés au titre de Tacis ces deux dernières années se sont positionnés comme des instruments de valeur pour aborder les défis à dimension régionale et promouvoir la coopération interétatique en rapport avec les questions régionales. Les plates-formes régionales peuvent, en outre, faire office de multiplicateurs efficaces pour les aspects extérieurs des politiques de l'UE. Il existe donc de bonnes raisons de poursuivre, au cours de la période 2007 à 2013, un programme régional dans la partie orientale de l'IEVP en parallèle avec une assistance nationale au titre de ce même instrument. Afin de garantir la cohérence, la visibilité et l'efficacité des interventions, certains aspects seront également couverts par le nouveau programme applicable à l'ensemble des pays de l'IEVP.

Plusieurs des défis rencontrés par les pays de la région tels que le développement de couloirs transnationaux, la gestion des rivières et des bassins transfrontaliers et la lutte contre le terrorisme et le crime organisé transnational ont un caractère transfrontalier intrinsèque et ne peuvent parfois être abordés que dans le cadre d'un effort coopératif au niveau régional. Suite à l'élargissement de l'Union en 2004, ces défis transfrontaliers se sont également rapprochés des frontières de l'UE. Le caractère durable de ces défis régionaux requiert une continuité et une cohérence avec les anciennes stratégies régionales et l'assistance antérieure de la CE. Certains points forts de la région, notamment dans les domaines de l'énergie et des transports, ne peuvent être développés que dans le cadre d'une coopération régionale. Divers organismes et forums régionaux et sous-régionaux ont, par ailleurs, vu le jour dans cette région depuis les années 1990, et certains d'entre eux sont désormais suffisamment mûrs pour constituer une base solide pour une coopération interétatique renforcée.

### **1.2 La région orientale de l'IEVP**

Le présent document de stratégie régionale (DSR) s'applique aux sept pays de l'Europe de l'Est et du Caucase méridional qui sont couverts par l'IEVP, à savoir l'Ukraine, le Belarus, la Moldova, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Russie. Chacun de ces pays a son propre document de stratégie par pays (DSP) et son propre programme indicatif national (PIN). Le document de stratégie régionale (DSR) devrait, dès lors, être examiné dans le contexte de ces documents spécifiques aux pays et être lu en même temps que ceux-ci. Pour éviter toute duplication superflue, la présente stratégie régionale ne couvre que les problèmes et défis régionaux transversaux spécifiques et la réponse à y apporter. La stratégie globale de la CE pour chacun de ces pays est définie dans les documents de stratégie par pays respectifs.

À partir de 2007, les cinq républiques d'Asie centrale qui étaient reprises dans le DSR et le PI Tacis 2000-2006 seront essentiellement couvertes par le document de stratégie régionale applicable à l'Asie

centrale et le programme indicatif associé, ainsi que par l'assistance offerte par l'UE à l'Asie centrale au titre de l'instrument de coopération au développement (ICD). Afin d'assurer la continuité avec le programme de coopération régionale 2000-2006 et l'assistance associée offerte dans le cadre du programme régional Tacis, les cinq républiques d'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, pourront aussi bénéficier du financement au titre du programme applicable à la région orientale de l'IEVP sur la base de l'article 27 du règlement portant dispositions générales concernant la création d'un IEVP<sup>2</sup>. Les principes de la répartition des fonds entre l'IEVP et l'ICD sont définis dans le programme indicatif.

### **1.3 Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE**

L'UE défend ses valeurs et ses intérêts en œuvrant simultanément en tant que pouvoir continental et en tant qu'acteur économique et politique mondial. Elle recourt à cette fin à divers instruments qui vont de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) aux dimensions extérieures des politiques intérieures de l'UE en passant par l'assistance et le commerce.

Outre la prospérité, la solidarité, la sécurité et le développement durable dans le monde, l'UE s'efforce, en particulier, de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme.

Lors de la fourniture d'une assistance financière, il est extrêmement important pour l'UE de définir la bonne «combinaison de mesures», car pour que les objectifs des relations extérieures stratégiques de l'UE puissent se réaliser, il est essentiel que la cohérence politique des objectifs entre tous les instruments disponibles applicables à cette région soit assurée.

#### *Objectifs de la politique de développement*

La politique de développement de l'UE est motivée par l'objectif principal de réduction de la pauvreté auquel s'ajoutent les objectifs complémentaires de promotion de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme<sup>3</sup>. Parallèlement, elle souligne la nécessité d'une approche différenciée en fonction des contextes et des besoins.

### **1.4 Objectifs stratégiques de la coopération UE/CE avec la région orientale de l'IEVP**

Les objectifs stratégiques nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux façonnent ensemble l'approche de la coopération avec la région orientale de l'IEVP, telle que l'UE/CE la perçoit. Les principaux objectifs stratégiques régionaux de l'UE sont, d'une part, la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage (PEV) et l'accord sur les quatre espaces communs avec la Russie et, d'autre part, la promotion de la coopération au sein de la région. En plus de ces objectifs stratégiques prépondérants pour la région, l'UE poursuit également des objectifs sectoriels spécifiques dans lesquels

---

<sup>2</sup> «Afin d'accroître l'efficacité de l'aide communautaire, et notamment afin d'éviter le fractionnement de certains programmes entre plusieurs instruments, l'article 27 élargit les pays pouvant bénéficier de mesures prises au titre du Règlement aux Pays et Territoires d'outre-mer, aux pays éligibles à l'instrument de préadhésion et aux pays éligibles à l'instrument de financement de la coopération au développement et de la coopération économique. Cette disposition sera mise en œuvre lorsque le projet ou programme adopté aura un caractère global, régional ou transfrontalier.»

<sup>3</sup> Les principes clés de la politique de développement de l'UE sont définis dans la Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, «Le consensus européen pour le développement» (cf.: [http://europa.eu.int/comm/development/body/development\\_policy\\_statement/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/development/body/development_policy_statement/index_en.htm)).

l'aspect régional occupe une place particulièrement importante. Le premier de ces aspects, à la base de l'ensemble de la législation et des politiques de l'UE, est le développement durable et la protection de l'environnement. Le second est la nécessité de garantir la diversification et la sécurité des approvisionnements énergétiques vers l'UE, et la région orientale de l'IEVP est un maillon très important de la chaîne. La poursuite du développement des liaisons entre l'Union européenne élargie et ses pays voisins, dans le domaine des transports, est importante à cet égard compte tenu de l'intensification des relations commerciales.

L'UE considère également la sécurité et la bonne gouvernance comme des objectifs clés. Dans la stratégie européenne de sécurité, qui a été adoptée le 12 décembre 2003, l'UE a reconnu qu'en tant qu'Union composée de 25 États, hébergeant plus de 450 millions d'habitants et produisant un quart du produit intérieur brut (PIB) mondial, elle est immanquablement un acteur mondial. L'une des principales implications politiques de la stratégie européenne de sécurité est la nécessité pour l'UE «d'apporter une contribution [...] à la promotion d'un cercle de pays bien gouvernés à l'est de l'Union européenne et sur le pourtour méditerranéen avec lesquels nous pouvons entretenir des relations étroites, fondées sur la coopération». La stratégie reconnaît, en outre, clairement l'importance de promouvoir un ordre international basé sur un multilatéralisme efficace.

## **2. Analyse de la région et des défis partagés rencontrés par les États partenaires**

Ce chapitre sera exclusivement consacré à l'analyse des principaux facteurs et problèmes rencontrés par la région dans son ensemble, les analyses approfondies et spécifiques à chaque pays étant fournies dans les DSP individuels.

### **2.1 Description de la région**

La région orientale de l'IEVP se compose de pays divers qui ont une histoire commune en tant qu'anciens États de l'Union soviétique. Depuis la dissolution de cette dernière, la diversité n'a cessé de s'intensifier en ce qui concerne le processus de transition. Ainsi, la Fédération russe a fait des progrès remarquables en termes de croissance économique, mais elle reste à la traîne dans le domaine de la consolidation démocratique, de l'État de droit et du développement de la société civile. En Belarus, la démocratie n'est pas encore parvenue à s'enraciner, les pouvoirs étant centrés sur le président en personne, et les droits de l'homme tels que la liberté d'expression y sont plus que jamais circonscrits. Selon le rapport du BIDDH sur les élections présidentielles de mars 2006, ces dernières ont été entachées d'irrégularités. Par ailleurs, l'économie biélorusse reste largement sous le contrôle de l'État. L'Ukraine et la Géorgie ont, entre-temps, traversé les révolutions «orange» et «rose» très pacifiques et se sont tournées vers l'Union européenne. Quant à la Moldova, elle a également évolué vers une plus grande coopération avec l'Union européenne au titre de la PEV. Cependant, le pays enregistre toujours le PIB le plus faible d'Europe. L'Ukraine et la Moldova ont promis d'intensifier leurs efforts vers une résolution de la question transnistrienne et ont demandé l'aide de l'UE pour surveiller leur frontière commune. L'Arménie a fait des progrès sur le plan économique et dans les réformes constitutionnelles, mais elle reste enlignée dans le conflit qui l'oppose à l'Azerbaïdjan concernant la région de Nagorno-Karabakh. En plus de problèmes non résolus avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan, la Géorgie est également confrontée au défi du contrôle séparatiste de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud.

Alors que l'accord sur le retrait, d'ici 2008, des bases militaires russes de la Géorgie qui a été passé entre la Géorgie et la Russie en mai 2005 progresse en ce qui concerne les relations entre la Géorgie et

son voisin du nord, le soutien de la Russie aux deux régions de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud sous contrôle séparatiste complique considérablement la normalisation des relations.

## **2.2 Défis communs et partagés : les problèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux**

*Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage (PEV) et l'accord sur les « quatre espaces communs » avec la Russie*

Lancée dans le contexte du cycle de l'élargissement de 2004, la PEV a pour objectif de partager avec les pays limitrophes, la stabilité, la sécurité et la prospérité de l'UE dans des conditions distinctes d'une adhésion à l'UE. Des plans d'action (PA) ont été ou seront établis avec tous les pays de la PEV couverts par le présent DSR. La Russie a préféré établir un processus distinct de rapprochement avec l'UE par le biais d'un travail conjoint visant à établir « quatre espaces communs ». Bien que les divers plans d'action soient spécifiques au pays, leur champ d'application doit permettre au DSR de soutenir les aspects convergents des PA et pourraient être mieux développés par un mélange de mesures bilatérales et multilatérales.

### *Coopération régionale*

En plus d'une plus grande coopération bilatérale avec l'Union européenne, la coopération entre les partenaires de la PEV entre eux est considérée par l'UE comme un important objectif politique. En aidant les pays bénéficiaires à se concentrer sur des défis communs, une approche régionale de la région par l'UE a le potentiel d'accroître la confiance entre les pays partenaires et de favoriser ainsi un renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité dans la région.

L'intensification de contacts intercommunautés entre les pays partenaires et l'UE, ainsi qu'entre les pays partenaires eux-mêmes, est un autre objectif essentiel de la politique européenne de voisinage. Un élément qui s'est distingué très fortement durant les consultations sur cette stratégie régionale est que si les contacts et relations de niveau politique peuvent être difficiles à établir entre certains pays de la région, compte tenu des conditions politiques actuelles, il est souvent possible d'établir au-delà des frontières des relations entre les institutions publiques représentées par des experts, les organisations de la société civile et les individus. Ceci favorise à son tour une amélioration ascendante à long terme de la coopération régionale.

### *Conflit*

La région a des antécédents d'instabilité et de conflit, plusieurs « conflits gelés » étant toujours non résolus. Une décennie de conflits et d'instabilité en Tchétchénie a considérablement détruit l'infrastructure civile et endommagé la gouvernance publique et l'État de droit. Le chômage de masse et une dégradation générale des services sociaux a engendré une pauvreté généralisée et la dépendance des avantages sociaux et de l'aide humanitaire. Il existe un risque que le conflit et l'instabilité continueront à affecter la région du Caucase du Nord pendant les quelques années à venir. Le Caucase du Sud, la Géorgie et la Russie entretiennent des relations difficiles liées au contrôle séparatiste des régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, tandis que l'Arménie et l'Azerbaïdjan sont englués dans un conflit concernant la région de Nagorno-Karabakh. La coopération entre la Moldova et l'Ukraine sur la question de la Transnistrie progressent cependant à grands pas, alors que les relations avec la Russie sur cette question restent difficiles.

En raison des anciens conflits et des conflits en cours, presque tous les pays de la région rencontrent, à des degrés divers, des difficultés liées à la présence de mines terrestres antipersonnel et de débris de guerre explosifs sur leur territoire. Cette présence constitue une menace sérieuse pour les civils, ainsi que pour l'environnement dans certaines parties de la région. L'action dans ce domaine requiert une coopération et une coordination accrues entre les pays de la région et bénéficierait fortement de progrès réalisés dans les conflits gelés.

### *Justice, liberté et sécurité*

Le crime organisé pose divers défis. De grandes parties de la région sont traversées par les grands axes du trafic et de la contrebande d'armes légères et de petit calibre illicites, de personnes et de drogues illégales, ce qui ne fait qu'amplifier le problème. Le trafic d'êtres humains est un défi majeur qui affecte la majorité des pays de la région. Il est essentiel d'améliorer la gestion des frontières pour traiter ce point et de nombreuses frontières sont aujourd'hui soit incertaines, soit gérées de façon inadéquate ou corrompue. La corruption parmi les responsables de l'application de la loi affecte sérieusement le fonctionnement de nombreuses institutions. La gestion de la migration, et notamment de l'asile, doit être améliorée. Les drogues sont un autre problème de taille dans de nombreux pays de la région situés sur la route de l'héroïne entre l'Afghanistan et l'UE. Le terrorisme national et international affecte également la région.

### *Gouvernance et démocratie*

La région se caractérise par divers degrés de consolidation démocratique et de gouvernance publique. La région dans son ensemble doit faire face à de sérieuses difficultés liées à la corruption et à la faible gouvernance. Ces questions sont traitées par l'UE au niveau principalement national.

### *Environnement économique et environnement des affaires*

Tous les pays de la région sont confrontés à des défis et possibilités communs dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation progressive du commerce. Ils sont tous confrontés à la nécessité de revitaliser et diversifier leur économie afin de créer des emplois à la hauteur des technologies et des produits modernes dans les secteurs de la fabrication et des services. Presque tous les pays de la région sont membres de l'OMC ou sont en passe de le devenir. Ils devront, dès lors, mettre en œuvre des engagements en rapport avec cette adhésion ou devront être à même de participer pleinement aux négociations en cours. Dans le contexte de la PEV et des espaces communs avec la Russie, une amélioration de l'accès aux marchés de l'UE peut offrir une possibilité de développement économique durable. De nombreux pays doivent également adapter leur environnement réglementaire dans le but, par exemple, d'améliorer la gouvernance des sociétés et la stabilité des systèmes financiers et de garantir le rapprochement avec les normes de l'UE. Parallèlement, les exportateurs rencontrent encore un autre défi en ce qui concerne l'adaptation de leurs produits de façon à pouvoir répondre aux exigences réglementaires de l'UE, notamment dans les domaines de la santé et de la protection de l'environnement. Tous ces aspects contribueront à l'intégration progressive de ces pays dans le marché unique, ce qui constitue un objectif majeur de la politique européenne de voisinage.

Un défi majeur auquel de nombreux pays de la région restent confrontés consiste à allier la stabilité macroéconomique et fiscale à la diversification économique et à la réforme structurelle en encourageant une plus forte intégration des pays dans l'économie mondiale.

## *Protection de l'environnement<sup>4</sup>*

Les pays de la région sont confrontés à une diversité de défis environnementaux mondiaux, régionaux et transfrontaliers. Les principaux problèmes sont la qualité de l'air et de l'eau, la gestion des déchets (notamment radioactifs), la protection de la nature, la pollution industrielle, l'utilisation peu rentable de l'énergie, l'utilisation du sol et la pollution des mers Baltique, Barents, Caspienne et Noire. Concernant les changements climatiques, les pays doivent mettre en œuvre la convention-cadre des NU sur les changements climatiques et son protocole de Kyoto. D'importants puits de gaz à effet de serre existent compte tenu de la présence de nombreuses forêts dans la région. La dégradation du sol et la désertification constituent un autre défi, en particulier dans la région du Caucase du Sud.

Les pays de la région ont ratifié la plupart des conventions internationales et régionales pertinentes, à quelques exceptions près. Ils participent au processus «Un environnement pour l'Europe», ainsi qu'au volet Europe de l'Est, Caucase et Asie centrale de l'initiative européenne pour l'eau. Certains pays partenaires sont également membres de la task-force Danube-mer Noire (DABLAS).

Les objectifs de réduction des risques pour l'environnement et de la pollution, d'une part, et de promotion de l'utilisation plus durable des ressources naturelles, d'autre part, sont exprimés clairement dans les accords de partenariat et de coopération passés avec les États de la région. La protection de l'environnement est également un secteur clé au sein de la politique européenne de voisinage. Tous les plans d'action PEV négociés à ce jour contiennent, dès lors, des actions visant à promouvoir la gouvernance environnementale, à traiter les préoccupations environnementales spécifiques à la question et à promouvoir la coopération internationale, régionale et transfrontalière sur les questions de l'environnement.

Ces dix dernières années, des démarches visant à réformer les institutions, les politiques et la législation environnementales ont été entreprises dans la région. Diverses stratégies et divers plans d'action ont été adoptés. La mise en œuvre de la législation sur l'environnement et d'accords environnementaux multilatéraux, la planification stratégique et le classement par priorités à la lumière des ressources rares et des besoins concurrents constituent toujours des défis. Des projets très réussis existent. Tel est le cas, par exemple, des centres régionaux pour l'environnement.

L'UE et les institutions de recherche nationales de la région coopèrent dans le domaine de la recherche depuis un certain temps. Le septième programme-cadre européen de recherche (2007-2013) devrait, dès lors, consolider la coopération scientifique dans ce domaine. Une attention particulière peut être accordée à l'augmentation de la capacité de recherche liée à l'environnement, stimulant l'innovation technologique et encourageant le transfert de technologie.

## *Forêts*

La région comprend environ 30% des forêts du monde, ce qui constitue un composant important du système général de perpétuation de la vie. Le bois de cette région représente environ 20% du commerce mondial en produits du bois, soit quelque \$ 25 milliards par an, et la demande en produits forestiers de la région va croissant suite à la pression accrue exercée sur la base de ressources. Se fondant sur une préoccupation partagée que le crime dans le secteur forestier, et en particulier l'exploitation forestière illégale, le commerce associé et la corruption, constitue un problème important qui mine les efforts de

---

<sup>4</sup> Un profil environnemental régional complet est joint en annexe 1.

gestion durable des forêts, la nécessité de développer des stratégies et une coopération régionale visant à traiter les questions associées a été établie.

Tandis que le sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable a arrêté des cibles et engagements envers la biodiversité et la gestion des forêts, les conférences environnementales consacrées au processus «Un environnement pour l'Europe» ont échafaudé des plans d'action et des mesures vers lesquels les pays de l'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) ont décidé de s'orienter pour atteindre ces objectifs.

### *Énergie*

Dans les années à venir, l'UE assistera à un développement continu de ses besoins énergétiques et avec eux, de sa nécessité d'importer. Compte tenu de leurs importantes ressources en hydrocarbures et de la position géographique qu'ils occupent, les pays de la mer Noire, les États littoraux de la mer Caspienne et les pays limitrophes ont un rôle clé à jouer à la fois en tant que pays producteurs et en tant que pays de transit. Ceci est souligné dans le Livre vert de la Commission intitulé «Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique» (2000) et détaillé dans la communication de la Commission européenne sur «L'élaboration d'une politique énergétique pour l'Union européenne élargie» (2003) et la communication sur la «Politique européenne de voisinage» (2004), ainsi que dans les politiques énergétiques des États partenaires de la région de la mer Noire et de la mer Caspienne. Le Livre vert de la Commission sur la politique énergétique (printemps 2006) souligne l'importance croissante de la coopération.

Suite aux initiatives politiques adoptées lors de la conférence ministérielle qui s'est tenue à Bakou en novembre 2004, la Commission européenne et les douze pays des régions de la mer Caspienne et de la mer Noire sont convenus d'ouvrir une nouvelle coopération visant à intégrer progressivement leurs marchés de l'énergie («initiative de Bakou»). Suite à l'accord passé par les pays participants, quatre groupes de travail ont été mis sur pied afin d'étudier les aspects suivants :

1. la création de marchés harmonisés pour les hydrocarbures et l'électricité ;
2. la sûreté et la sécurité de la production, du transport et des approvisionnements énergétiques ;
3. le développement durable, notamment les problèmes d'efficacité énergétique, d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable, ainsi que les aspects environnementaux de la production, des transports et de l'utilisation de l'énergie ;
4. la facilitation des investissements dans les projets énergétiques d'intérêt commun.

Afin de garantir la cohérence et l'efficacité de l'assistance communautaire dans le domaine de l'énergie<sup>5</sup>, il convient de s'assurer, le cas échéant, de la participation des pays et régions concernés, notamment dans le cadre des activités prévues au titre de l'«Initiative de Bakou» et de la communauté de l'énergie.

### *Transports*

Les principaux défis dans ce secteur sont les suivants : relier les pays partenaires aux axes du réseau transeuropéen (TEN) et intégrer les couloirs paneuropéens ; favoriser l'intégration progressive des marchés du transport des pays de l'Asie centrale et des pays orientaux de l'IEVP ; rapprocher progressivement le cadre juridique et les normes avec ceux de l'UE, promouvoir des modes de transport durables et la mise en œuvre effective des accords internationaux dans le secteur des

---

<sup>5</sup> Cf. article 27 du règlement relatif à l'IEVP

transports ; améliorer l'interopérabilité ferroviaire et la sécurité routière ; améliorer la sécurité de l'aviation et de la gestion du trafic aérien et mettre la sécurité dans le domaine maritime et de l'aviation aux normes internationales ; introduire les concepts d'intermodalité de l'UE tels que les « autoroutes de la mer » dans les pays de la région bordés par une ligne de côte.

Lors de la conférence ministérielle sur une coopération améliorée en matière de transports entre l'UE, les États de la mer Noire et les États du littoral Caspien, qui s'est tenue à Bakou le 14 novembre 2004, il a été décidé de créer les quatre groupes de travail experts suivants qui se sont réunis fin 2005 :

1. infrastructure (N.B. : les discussions seront basées sur les recommandations du « groupe à haut niveau sur l'extension des réseaux transeuropéens de transport vers les pays et régions voisins » et incluront des discussions sur l'application du système de navigation de l'UE basé sur le satellite Galileo, l'impact de l'élargissement de l'UE et l'impact environnemental des activités de transport) ;
2. transport routier et ferroviaire (notamment la sécurité routière, l'interopérabilité ferroviaire et le transport des marchandises dangereuses) ;
3. aviation (notamment les relations bilatérales, la sécurité aérienne, la gestion du trafic aérien et les droits de trafic) ;
4. sécurité dans tous les modes de transport.

Une conférence ministérielle au cours de laquelle les résultats et recommandations des quatre groupes de travail seront étudiés et adoptés est prévue en avril 2006. L'institution TRACECA devrait également toujours faire office de mécanisme de coordination pour développer et renforcer la coopération dans le domaine des transports dans la région.

### **2.3 Perspectives de coopération entre les partenaires**

L'adoption des plans d'action de la PEV a débouché sur l'adoption d'un agenda politique solide dans tous les pays de la PEV mus par le désir commun de parvenir à une intégration économique et réglementaire avec l'UE (à l'exception du Belarus où l'adoption conjointe d'un plan d'action a été jugée inadéquate, voire impossible, à l'heure actuelle). Un objectif similaire, bien que différent dans sa portée, est poursuivi par le processus des « quatre espaces communs » convenus avec la Russie. La convergence de ces processus bilatéraux devrait avoir des effets positifs sur la volonté de coopération mutuelle des pays de la PEV et de la Russie.

Le DSR se fondera sur les mécanismes régionaux établis dans le cadre de la mise en œuvre de la précédente stratégie régionale et les renforcera. Tel est le cas, par exemple, des conférences ministérielles consacrées aux transports et à l'énergie qui se sont tenues à Bakou en 2004, de la conférence intergouvernementale TRACECA<sup>6</sup>, de la coordination de l'initiative européenne pour l'eau, etc.

---

<sup>6</sup> Le TRACECA est un couloir de transport traversant l'Asie centrale d'est en ouest en direction de l'Europe en passant par la mer Caspienne et la mer Noire. Il couvre des connexions routières, ferroviaires et maritimes. Il comprend 8 NEI (les 5 pays d'Asie centrale et les trois pays du Caucase du Sud) plus l'Ukraine, le Moldova, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie. Le programme a été lancé en 1993 et un accord multilatéral de base (AML) a été signé en 1998 (sauf au Turkménistan). L'AML a créé de nouvelles structures intergouvernementales, à savoir une commission intergouvernementale et un secrétariat permanent à Bakou et un bureau de support technique à Odessa. L'Union européenne a accordé une assistance financière à TRACECA à partir du programme TACIS.

Quelques-uns des pays de la PEV couverts par l'IEVP sont déjà engagés dans des groupements régionaux tels que le GUAM<sup>7</sup> ou la CEMN<sup>8</sup>. Ces organisations régionales n'ont toutefois pas encore prouvé leur capacité à engager des pays participants dans des initiatives régionales soutenues et concentrées. Le DSR devrait promouvoir le développement d'initiatives de coopération régionale en envisageant, si possible, de fournir une assistance financière pour des projets spécifiques dans le respect des priorités du DSR.

Par le passé, la participation de la Russie au programme régional a été relativement limitée, à quelques exceptions près, telles que le rôle du pays dans la task-force de la mer Baltique sur le crime organisé. Des signes récents laissent toutefois entrevoir une lueur d'espoir et les domaines éligibles au soutien pour 2007-2010 présentent manifestement de l'intérêt pour la réalisation des quatre espaces communs convenus avec la Russie.

Certains domaines offrent toutefois de bonnes perspectives de coopération. Dans le Caucase du Sud, par exemple, le centre régional pour l'environnement a stimulé une bonne coopération et a amené la haute sphère politique à s'engager à traiter les défis partagés. Dans le cadre du processus de Söderköping, le Belarus, la Moldova et l'Ukraine ont bien coopéré avec les États membres de l'UE et les organisations internationales sur les questions d'asile et de migration, tandis que les ministères pertinents de tous les pays de la CEI ont participé activement au processus de Budapest, s'opposant à la migration irrégulière et établissant des systèmes durables pour la migration régulière au sein de la région européenne plus large. La coopération dans le domaine des sciences et des technologies peut être un moyen de favoriser une meilleure compréhension entre les populations, les milieux politiques et les individus.

### **3. Aperçu de la coopération passée et en cours de la CE - Coordination et cohérence**

#### **3.1 Le programme régional Tacis**

##### **3.1.1 Gestion durable des ressources naturelles**

Depuis 1992, Tacis travaille avec les pays de la région sur la question de l'environnement. Au niveau régional, l'accent principal est mis sur les problèmes de l'eau, en particulier celui des mers régionales, suivis du soutien de la politique et des plans environnementaux, de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement et des organisations non gouvernementales environnementales par le biais de centres régionaux pour l'environnement. En dix ans, la coopération environnementale a coûté plus d'un quart des €484 millions mis à disposition jusqu'en 2002 au titre des programmes régionaux Tacis.

Le programme indicatif régional Tacis 2004-2006 a alloué un budget indicatif de €50 millions pour les trois années concernées au profit de la gestion durable des ressources naturelles, qui est considérée comme un domaine prioritaire. La coopération de l'UE au cours de cette période a visé à favoriser la réalisation de progrès vers l'utilisation durable de ressources naturelles et l'efficacité accrue des ressources, en particulier en ce qui concerne l'eau, les forêts et l'énergie, et à améliorer les conditions d'environnement et de santé. Parallèlement, il a cherché à stimuler le développement économique et à contribuer à la stabilité et à la sécurité dans la région. Les trois sous-priorités de cette période étaient l'eau, la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles et les changements climatiques.

---

<sup>7</sup> Géorgie, Ukraine, Arménie, Azerbaïdjan et Moldova.

<sup>8</sup> Coopération économique de la Mer noire.

L'UE participe au processus «Un environnement pour l'Europe», le cadre de la coopération paneuropéenne sur le plan environnemental, qui a été élaboré en 1989 dans le but d'intégrer les aspects environnementaux dans la restructuration politique et économique de l'Europe de l'Est, du Caucase du Sud et de l'Asie centrale. La Commission européenne copréside la task-force sur le programme d'action environnementale qui a été établi dans le but de promouvoir la réforme politique et le renforcement des institutions dans la région. La durabilité et l'implication des parties prenantes des projets à mettre en œuvre ne peuvent être garanties que si les initiatives régionales, en particulier en rapport avec les mers régionales, bénéficient d'un solide soutien politique.

### **3.1.2 Encourager les échanges commerciaux et les flux d'investissement**

L'assistance régionale de l'UE en rapport avec cette priorité s'est concentrée sur trois sous-priorités : 1) les réseaux pétroliers et gaziers ; 2) la coopération dans le domaine des transports ; et 3) le développement de plans électroniques et la mise en œuvre de la société de l'information.

La coopération régionale dans les réseaux pétroliers et gaziers a été entreprise dans le cadre du programme INOGATE. Entre 2002 et 2006, la CE a engagé un total de €26 M pour cette sous-priorité au titre du programme régional Tacis. L'assistance était axée essentiellement sur les domaines suivants : 1) augmenter les fonds de subvention pour stimuler les investissements des IFI dans les projets pétroliers et gaziers ; 2) harmoniser les normes gazières et pétrolières des pays participants avec celles de l'UE ; et 3) soutenir les interventions prioritaires visant à réduire les pertes de gaz critiques.

Suite à la conférence ministérielle sur «la coopération énergétique entre l'UE, les États littoraux de la mer Caspienne et leurs pays voisins», qui s'est tenue à Bakou en novembre 2004, la coopération sur l'énergie régionale qui se concentrait antérieurement exclusivement sur le secteur des hydrocarbures, a été étendue de façon à inclure les secteurs de l'électricité, de la rentabilité énergétique et des énergies renouvelables.

Au titre du programme indicatif régional Tacis 2004-2006, €22 millions, auxquels ont été ajoutés €7 millions en provenance du programme indicatif pour l'Asie centrale, ont été alloués aux transports, portant à €150 millions le montant total des fonds engagés et dépensés par la CE pour des projets relatifs aux transports depuis 1993. Ces fonds ont été mis à disposition dans le cadre de TRACECA. Le financement de la CE au profit des transports par le biais du programme régional Tacis s'est centré sur des études de faisabilité du financement et d'autres petits composants non finançables de projets d'infrastructure routière, maritime et ferroviaire dans la région orientale de l'IEVP et en Asie centrale. En plus de ce financement supplémentaire au profit de projets d'infrastructure cofinancés par des IFI et par les instances nationales, des projets visant à développer des politiques de transport coordonnées, ainsi qu'à dispenser des formations et à fournir des capacités de formation croissantes, ont également eu lieu.

### **3.1.3 Justice, liberté et sécurité**

Au cours de la précédente période de programmation (2000-2006), un montant de €85 millions a été alloué pour des activités dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité (JLS) au titre du programme régional, en plus des crédits substantiels octroyés dans le cadre des programmes nationaux et des fonds mis à disposition au titre de la ligne budgétaire pilote B7-667 (asile et migration) et du programme thématique AENEAS (asile et migration) qui lui a succédé. Ces activités se sont concentrées sur trois domaines prioritaires : 1) la lutte contre le crime organisé transnational ; 2) la gestion des frontières ; et 3) la gestion de la migration, y compris de l'asile.

Dans le domaine prioritaire du **crime organisé transnational**, l'accent principal pour la région est mis sur la lutte contre les drogues et le trafic d'êtres humains. Dans le domaine de la **gestion des frontières**, les activités se sont concentrées sur le soutien des efforts déployés par les pays partenaires dans le but de réformer leurs systèmes nationaux de gestion des frontières respectifs et de les transformer en des organisations modernes plus proches des normes de l'UE et de la meilleure pratique par le biais de projets de renforcement des institutions et des capacités institutionnelles et par la fourniture d'équipements modernes. Les projets dans le domaine de la **gestion de la migration, notamment de la gestion de l'asile**, ont été mis en œuvre dans les NEI occidentaux et en Asie centrale. Les activités se sont concentrées sur l'amélioration du cadre législatif de façon à soutenir une organisation adéquate et un système mieux aligné sur les normes de l'UE et les normes internationales, ainsi que sur l'amélioration des capacités des personnes chargées des questions de migration et d'asile.

### 3.2 Autres donateurs

Un nombre limité d'autres donateurs disposent de programmes à l'échelle régionale de cette envergure, la plupart utilisant des programmes de niveau national. Des détails complets sont fournis dans les documents de stratégie par pays respectifs. Certains disposent cependant bien de programmes à dimension régionale. Le ministère des Affaires étrangères américain a des projets en cours dans le domaine de la gestion des frontières dans le Caucase du Sud, qui sont essentiellement axés sur les aspects de la sécurité. Le Royaume-Uni a des plans régionaux pour l'Asie centrale, le Caucase du Sud et la Moldova, mais il les met en œuvre au niveau national. Le Royaume-Uni prévoit l'arrêt du financement de son assistance au Caucase du Sud d'ici fin 2007. Depuis 2001, le ministère allemand pour la coopération et le développement fournit de l'assistance à la région dans le cadre de son "initiative pour le Caucase.

L'UE travaille avec des institutions financières internationales, des donateurs et d'autres partenaires dans le but d'exploiter des programmes environnementaux et de promouvoir les investissements environnementaux. En 2001, la propre banque de l'UE, la Banque européenne d'investissement, a été autorisée à consentir des prêts allant jusqu'à €100 millions pour des projets environnementaux sélectionnés dans le nord-ouest de la Russie et étroitement liés aux projets Tacis. Des fonds de la BEI d'un montant total de €500 millions seront mis à disposition jusqu'en 2007 en vue de consentir à la Russie, à l'Ukraine, au Belarus et à la Moldova des prêts destinés à l'infrastructure dans le domaine de l'environnement, des transports, des télécommunications et de l'énergie. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement, dont l'UE et ses États membres sont de grands actionnaires, travaille étroitement avec Tacis, fournissant souvent des fonds pour d'importants projets de financement au profit desquels Tacis a élaboré des études de faisabilité ou d'autres travaux préparatoires.

Tacis participe au programme conjoint pour l'environnement aux côtés d'institutions financières internationales telles que la Banque mondiale dans le but d'aider les pays de la région à mobiliser des investissements dans de grands projets environnementaux, palliant ainsi leurs ressources financières limitées. Tacis a pour mission de financer les études de pré-faisabilité qui s'imposent avant de pouvoir prendre d'importantes décisions concernant les prêts consentis pour de tels projets.

L'UE coopère avec la Banque mondiale dans de nombreux projets, notamment au développement de sources d'énergie alternatives pour l'Arménie au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la préparation de la fermeture de la centrale nucléaire de Medzamor, par exemple. Il existe également un certain chevauchement et une certaine complémentarité avec les travaux de l'UE dans des projets de la

Banque mondiale, par exemple, en ce qui concerne l'environnement rural en Azerbaïdjan et les eaux rurales et l'assainissement au Kirghizstan et en Ouzbékistan.

La CE s'est efforcée de coordonner la stratégie 2007-2013 avec l'ensemble des donateurs concernés, et notamment les États membres, à un stade précoce. Des discussions constructives et ouvertes ont été organisées avec les principaux acteurs. Les priorités actuelles et futures des autres donateurs ont été incluses en tant que facteurs dans cette stratégie afin de garantir la cohésion et la complémentarité. Au stade du développement de la stratégie et de la programmation, aucun risque majeur de duplication des efforts n'a été identifié.

### 3.3 Enseignements tirés

La mise en œuvre de l'ancienne stratégie régionale 2000-2006 s'est révélée efficace à de nombreux égards pour créer un système de réseaux régionaux (par exemple, dans les secteurs du transport et de l'énergie) à travers la région de l'EOCAC. Elle a fait office de catalyseur pour l'établissement de nouveaux mécanismes régionaux tels que la conférence intergouvernementale TRACECA ou la convention de la mer Caspienne, qui ont atteint un niveau substantiel de maturité et ont de bonnes chances de devenir des processus autoalimentés à l'avenir.

Ces bons résultats semblent indiquer qu'en dépit de la présence de «conflits gelés» au niveau régional et de tensions politiques entre les pays, il existe un potentiel substantiel de coopération régionale dans la région de l'EOCAC qui découle de la perception réaliste de défis communs ne pouvant être abordés que par une approche régionale.

L'examen rétrospectif de la mise en œuvre de la stratégie 2000-2006 a révélé que les projets les plus réussis sont ceux qui ont bénéficié, depuis le début, d'un soutien politique à haut niveau fourni à partir du cadre institutionnel régional. Par opposition, les projets mis en œuvre par une approche ascendante, c'est-à-dire émanant d'une demande émanant des pays partenaires individuels au lieu de s'inscrire dans un cadre multilatéral politique bien défini, ont eu tendance à rester isolés, même s'ils étaient fructueux, et ne sont, en général, pas parvenus à promouvoir un essaimage régional original.

De récentes évaluations<sup>9</sup> ont conclu que dans certains secteurs, le manque d'appropriation par les partenaires de programmes régionaux a également gêné l'efficacité de ceux-ci en ce qui concerne l'impact au niveau régional. Ainsi, par exemple, il semble que le secteur de l'environnement ait souffert du manque de soutien de la part des gouvernements partenaires en dehors des ministères de l'environnement eux-mêmes, ainsi que d'un manque de levier politique de la part de la CE<sup>10</sup>. La future assistance dans ce secteur devrait viser à élever le profil des questions environnementales afin de remédier à ce problème.

La future stratégie de l'IEVP devrait, dès lors, être mise en œuvre en soutenant au maximum des initiatives qui reposent solidement sur une volonté politique de coopérer sur une base régionale existant au sein des pays bénéficiaires ou des initiatives prévoyant des actions destinées à promouvoir l'engagement politique global envers des secteurs cibles. Cette approche augmentera l'appropriation, étant donné qu'elle exploite l'engagement établi de pays partenaires envers des initiatives plus larges. Le choix entre l'assistance régionale et l'assistance nationale doit tenir compte des exigences

---

<sup>9</sup> Par exemple, DRN *et coll.*, *Evaluation of Council Regulation 99/2000 (Tacis) and its Implementation* [Évaluation du règlement 99/2000 (Tacis) du Conseil et de sa mise en œuvre], vol. 1, p. 80

<sup>10</sup> *Idem* que ci-dessus, p.82

complémentaires de la coopération régionale. Ce point de vue se confirme également en ce qui concerne la capacité d'obtenir des fonds équivalents auprès des IFI. D'une manière générale, ces institutions préfèrent fonctionner sur une base bilatérale plutôt que sur une base multilatérale compte tenu de l'identification plus claire des responsabilités. Seul un solide soutien politique, comme cela fut le cas pour TRACECA, peut garantir une crédibilité suffisante pour attirer des fonds des IFI au niveau régional.

Un autre aspect important dont il faut tenir compte dans le futur DSR est la méthode de mise en œuvre de la stratégie régionale. En raison du nombre élevé de parties prenantes et de la vaste couverture géographique, le séquençage effectif des divers stades du cycle du projet s'est révélé être un problème difficile mais crucial. La nature «diffuse» intrinsèque d'une stratégie régionale nécessite des mécanismes de coordination puissants et efficaces afin de garantir un niveau adéquat d'information et d'implication des différents acteurs.

### **3.4. Cohérence de la politique de coopération de la CE avec d'autres politiques clés de l'UE («combinaison de mesures»)**

Les relations avec les pays de la région sont affectées par diverses autres politiques communautaires qui rendent le choix de la bonne «combinaison de mesures» si important. Ceci concerne, en particulier, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), la justice, la liberté et la sécurité, le commerce, l'énergie, les transports et la protection de l'environnement. Les questions associées à la technologie de l'information et de la communication sont également très importantes. Vu les caractéristiques spécifiques de chaque pays et des relations de celui-ci avec l'UE, il est impératif que l'approche soit propre à chaque pays. Une présentation détaillée des aspects de la «combinaison de mesures» de chaque pays est fournie dans les documents de stratégie par pays respectifs.

## **4. La stratégie de réponse de la CE**

### **4.1 La stratégie de réponse**

#### **Objectifs principaux**

La stratégie de réponse de la Commission pour le programme de la région orientale de l'IEVP est basée sur les objectifs stratégiques qui sont détaillés au chapitre premier et aborde les défis de la région décrits aux deuxième et troisième chapitres. La stratégie régionale a pour objectif principal de :

- faciliter et faire progresser la coopération dans des domaines présentant un intérêt et un avantage mutuels entre les pays partenaires eux-mêmes, ainsi qu'entre la CE et les pays partenaires. Ceci complète l'objectif des stratégies nationales individuelles qui consiste à développer des relations de plus en plus étroites pour aller au delà des niveaux de coopération antérieurs en favorisant une intégration économique progressive et un approfondissement de la coopération politique, ainsi que des objectifs des quatre espaces communs avec la Russie.

À cette fin, le programme de la région orientale de l'IEVP devrait assister la réalisation des objectifs communs de la PEV et des espaces communs lorsqu'une telle assistance de niveau régional présente un avantage évident. Celui-ci peut se traduire par une meilleure capacité à atteindre les objectifs

recherchés, notamment favoriser une meilleure coopération au sein de la région, réaliser des économies d'échelle ou éviter la duplication des efforts.

Pour être la plus efficace possible, l'assistance axée sur ces objectifs politiques doit couvrir un nombre limité de domaines sélectionnés sur la base des critères suivants : 1) l'importance stratégique dans le contexte de la coopération régionale de l'UE, notamment l'appropriation par le pays partenaire et les objectifs de coopération ; 2) l'avantage comparatif de la CE en tant que donateur sur la base des enseignements tirés de l'assistance antérieure ; 3) l'avantage comparatif de l'assistance au niveau régional plutôt que national ; 4) la complémentarité avec les stratégies nationales ; 5) la complémentarité avec les stratégies et actions des autres donateurs et notamment des IFI ; et 6) la cohérence de la politique de coopération basée sur la PEV avec les autres politiques clés de l'UE («combinaison de mesures»). Enfin, des statistiques de niveau régional comparables, établies sur la base des normes européennes, devront être élaborées afin de surveiller la mise en œuvre et les résultats des mesures de coopération.

Dans plusieurs domaines, la stratégie de réponse découle, en particulier, directement de l'assistance précédente. Il est, dès lors, possible de se fonder sur des mécanismes existants et émergents et de faciliter leur développement pour que la concentration et l'efficacité des programmes, ainsi que leur appropriation par les partenaires, soient optimales.

La Commission européenne a un rôle clé à jouer en ajoutant de la valeur par le biais de son assistance à la région. La PEV et les espaces communs permettent à l'UE d'œuvrer en tant qu'intermédiaire pour introduire, faciliter et accélérer des processus qui profiteront à la fois aux pays de l'UE et aux pays partenaires. Aucun autre donateur ne jouit, dans la région, de cette position clé de voisin et de partenaire, et l'assistance de l'UE constitue, dès lors, une impulsion unique pour introduire des changements et des progrès dans des domaines et secteurs clés de la région.

La question transversale du genre sera intégrée dans la conception de tous les programmes chaque fois que cela sera possible.

## **Problèmes clés à aborder**

### **1) Réseaux**

L'assistance de la CE dans ce domaine se concentrera sur le soutien au secteur des transports et de l'énergie en suivant les lignes adoptées par les conférences ministérielles UE-mer Noire-bassin caspien sur le transport et l'énergie qui se sont tenues en 2004 et leurs groupes de travail experts respectifs. Ce processus se fonde sur les activités qui ont été menées à bien antérieurement dans le cadre des programmes TRACECA et INOGATE. Dans le secteur des transports, il peut être complété par le soutien au raccordement des réseaux de transport liés à l'UE aux principaux axes des réseaux transeuropéens (TEN) et par des activités à l'échelle régionale visant à soutenir le rapprochement progressif avec les normes et la législation de l'UE et la mise en œuvre effective de conventions internationales dans le secteur des transports, notamment dans le secteur de la sécurité aérienne, de la gestion et de la sécurité du trafic aérien, de la sécurité et de la sûreté maritimes, de la sécurité routière et de l'interopérabilité ferroviaire lorsque l'assistance de niveau régional offre des avantages clairs. Les investissements étrangers peuvent, en outre, être améliorés en soutenant la convergence régionale de politiques et l'alignement des normes et standards sur les normes de l'UE. Dans le secteur de l'énergie, l'assistance au processus caspien peut être complétée par l'assistance à la réforme du secteur de l'énergie, notamment la convergence législative et réglementaire vers l'acquis énergétique de l'UE,

facilitant le développement et la modernisation de l'infrastructure nécessaire et l'intégration progressive des marchés de l'énergie de la région dans les marchés de l'énergie de l'UE.

Un soutien peut aussi être fourni à la coopération régionale entre PME de façon à accroître les possibilités d'investissement et à compléter les activités prévues au titre de programmes nationaux dans le domaine de la réforme réglementaire visant à créer un cadre juridique permettant la réalisation d'investissements, ce qui est particulièrement requis dans le secteur de l'énergie.

## **2) Protection de l'environnement et forêts**

L'expérience a démontré que la protection de l'environnement est un domaine dans lequel les travaux régionaux apportent une valeur ajoutée claire et où des relations de coopération peuvent être créées malgré l'existence de tensions politiques. Elle offre, en outre, des possibilités d'implication du secteur privé et de la société civile. Les travaux de recherche actuellement en cours sous le couvert des programmes de recherche de l'UE sont un exemple positif de coopération transfrontalière sur les questions environnementales.

L'assistance fournie par la CE dans le domaine de l'environnement se déroule au niveau tant national que régional. Le soutien régional se justifie lorsqu'une intervention conjointe de plusieurs pays est requise pour résoudre des problèmes environnementaux de nature transfrontalière. Quoiqu'il en soit, il devrait être envisagé, dans la plupart des cas, d'organiser les investissements concrets au niveau national. L'assistance régionale de la CE dans le domaine de l'environnement se concentrera, dès lors, sur des conventions environnementales multilatérales, sur la gestion de l'eau et sur la protection de la nature, et notamment des forêts.

La mise en œuvre des conventions environnementales multilatérales devrait bénéficier d'un soutien au niveau régional, ainsi que d'un soutien par les pays partenaires. S'agissant de la gestion de l'eau, les principaux problèmes sont la qualité de l'eau, l'approvisionnement et l'assainissement. Ces problèmes seront traités par le biais de la coopération en rapport avec les mers régionales et d'un soutien aux mécanismes régionaux existants tels que l'initiative européenne pour l'eau (IEE). Dans le domaine de la protection de la nature, il est envisagé de soutenir la préservation de la biodiversité et la lutte contre la dégradation du sol, ainsi que le secteur des forêts, en particulier par le processus de l'application des réglementations forestières et de la gouvernance (FLEG).

Un soutien dans le domaine des changements climatiques et de la pollution industrielle est prévu lorsqu'une dimension régionale se justifie.

Une assistance sera accordée aux activités de développement de la société civile, d'information, d'évaluation et de suivi en tenant également compte des activités des centres régionaux pour l'environnement.

La coopération avec les IFI devrait se concentrer sur la préparation des projets d'infrastructure dans le domaine environnemental. Dans la plupart des cas cependant, des projets seront mis en œuvre au niveau national. Des bonifications d'intérêts peuvent aussi être envisagées.

### **3) Gestion des frontières et de la migration, lutte contre le crime organisé transnational et douanes**

Bien que chacun de ces domaines requière une intervention et une action au niveau national, il existe également une logique pour les activités à l'échelle régionale en raison : a) de la nature transfrontalière de ces domaines et de leurs défis associés ; b) des économies d'échelle autorisées par certaines activités telles que la formation dispensée au niveau régional ou sous-régional ; c) de la possibilité de coopération et de contact supérieure à celle qu'offrent les pays partenaires ; et d) du besoin de disposer de statistiques fiables et comparables au niveau régional, établies sur la base des normes européennes.

L'assistance dans ce secteur soutiendra les initiatives régionales de gestion des frontières et de la migration. Dans la lutte contre le crime organisé transnational, une aide à la coopération entre les pays partenaires eux-mêmes et entre les pays partenaires et l'UE sera offerte, de même qu'un soutien potentiel des activités régionales existantes et futures. Une attention particulière sera accordée aux mesures contre le trafic d'êtres humains. Dans le secteur douanier, une assistance sera fournie dans le but de promouvoir les normes et standards convenus au niveau international de façon à garantir la sécurité de la chaîne d'approvisionnement commerciale internationale, ainsi qu'à encourager la coopération entre les administrations douanières, en particulier au niveau des frontières.

### **4) Activités intercommunautés et activités d'information et de soutien**

En plus de la coopération entre les gouvernements, il est important de stimuler la coopération entre la société civile au sein de la région, d'une part, et entre les pays partenaires et l'UE, d'autre part. La coopération entre la société civile au sein de l'UE et dans les pays partenaires, ainsi qu'entre les pays partenaires, est particulièrement importante aux endroits où la coopération entre les gouvernements peut se révéler difficile. L'assistance offerte par la CE dans ce domaine soutiendra, dès lors, la coopération entre les organisations de la société civile sur l'ensemble de la région et de ses sous-régions.

Ce programme contribuera également à la réalisation d'activités d'information et de soutien.

### **5) Mines terrestres, débris de guerre explosifs, armes légères et de petit calibre**

Suite aux conflits passés, en cours et «gelés», plusieurs pays de la région orientale de l'IEVP ont accumulé des stocks d'armes légères et de petit calibre, ainsi que leurs munitions, dont le démantèlement, le volume et les difficultés de contrôle constituent une menace majeure pour cette région et les autres. Les mines terrestres antipersonnel et les débris de guerre explosifs (munitions, munitions et projectiles explosifs non explosés...) représentent toujours un risque aveugle majeur pour les populations, ainsi qu'un obstacle à la gouvernance soutenue. Depuis 2001, les actions de lutte contre les mines terrestres antipersonnel sont couvertes par le règlement MAT<sup>11</sup> et deux stratégies d'action de lutte contre les mines de l'UE et programmes indicatifs ont vu le jour depuis lors, l'un pour la période 2002-2004 et l'autre pour la période 2005-2007<sup>12</sup>. Sous le règlement MAT, ces stratégies étaient dotées de leurs propres fonds indicatifs. Suite à la simplification des règlements relatifs à l'assistance extérieure, la future assistance dans ce domaine devra être financée par l'IEVP. Cette assistance poursuivra les stratégies européennes d'action de lutte contre les mines, mais elle pourra aussi, au besoin, inclure des activités d'enlèvement de débris de guerre explosifs et de lutte contre la

---

<sup>11</sup> Règlement de la CE 1724/2001 et 1725/2001 du 23 juillet 2001

<sup>12</sup> Cf. [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/mine/intro/strategy.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/mine/intro/strategy.htm)

propagation et la disponibilité illégales d'armes de petit calibre et de leurs munitions respectives, ainsi que des actions de lutte contre la prolifération d'armes de destruction massive et de leurs systèmes de lancement.

Dans ce contexte, il sera tenu dûment compte de plus grandes synergies dans les différentes activités de recherche exécutées sur les mêmes thèmes par, entre autres, la DG CCR et par la prolifération de centres de recherche internationaux tels que le Centre ukrainien pour la science et la technologie (CUST) et le Centre international pour la science et la technologie (CIST). Dans le domaine des armes traditionnelles, l'assistance peut inclure la lutte contre le trafic et la diffusion d'armes légères et de petit calibre illicites.

Même s'il est peu probable que des mesures de niveau national soient requises, le financement d'activités dans ce domaine par le biais du programme régional permettrait de faire des économies d'échelle en regroupant l'expertise technique et l'expérience. L'intervention dans ce domaine requiert, en outre, souvent une coopération très étroite entre les pays partenaires en termes tant de politique que de pratique, en particulier lorsque les régions sensibles sont concernées. Pour ces raisons, une approche régionale offre une plus grande flexibilité, une meilleure coordination et une efficacité supérieure et convient, dès lors, mieux que l'approche nationale.

## **4.2 Instruments et moyens**

À partir de 2007, l'assistance de la CE sera fournie par le biais d'une nouvelle série d'instruments. Alors que l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), qui inclut des volets à la fois nationaux et transnationaux/régionaux, transfrontaliers et thématiques, constituera le nouvel instrument principal pour la fourniture d'une assistance à la région couverte par la PEV, certaines mesures pourront aussi être soutenues au titre du futur instrument de stabilité, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion et de la résolution des crises. La sécurité nucléaire sera également couverte par un instrument de sécurité nucléaire spécialement affecté à cette fin.

Les prêts bonifiés permettent de favoriser les investissements par les institutions financières internationales dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du transport. En ce qui concerne l'environnement, les secteurs concernés sont la gestion de l'eau, la gestion des déchets et la pollution industrielle. Pour ce qui est de l'énergie, les domaines éventuels sont les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Les investissements dans les infrastructures ou les réseaux énergétiques devraient, en principe, constituer des opérations commerciales, mais dans des circonstances exceptionnelles, lorsque des intérêts spécifiques de l'UE sont en jeu (par exemple la sécurité de la fourniture énergétique) et qu'il semble difficile de faire démarrer un projet, le recours à la bonification d'intérêts peut également être envisagée pour certains projets d'investissements bien précis. Dans le domaine du transport, les prêts bonifiés viseront essentiellement à lever des fonds pour des infrastructures essentielles, notamment des mesures transfrontalières sur les axes de transport prioritaires. En cas de recours au système de la bonification d'intérêts, celui-ci s'accompagnera d'un certain nombre de conditions visant à éviter tout effet indésirable.

## **Crédits nationaux au titre de l'IEVP**

L'assistance fournie au titre des enveloppes nationales prévues pour l'IEVP se concentre sur les priorités stratégiques pour lesquelles l'assistance sera desservie au mieux au niveau national. Les détails des programmes sont spécifiques à chaque pays et sont repris dans les documents de stratégie par pays (DSP) et programmes indicatifs nationaux (PIN) respectifs.

## **Coopération transfrontalière IEVP (CTF)/Programmes de voisinage et de partenariat (PVP)<sup>13</sup>**

Des programmes de voisinage et de partenariat (PVP) seront mis sur pied dans le but de promouvoir la coopération transfrontalière entre les pays partenaires de l'IEVP, les États membres de l'UE, les pays candidats et pays candidats potentiels couverts par l'instrument de préadhésion (IPA). Des PVP seront établis sur la base de deux types de programme : des programmes bilatéraux (impliquant généralement deux pays qui partagent une frontière) et des programmes multilatéraux (par exemple, pour la mer Noire). Les objectifs et problèmes spécifiques à traiter sous chaque programme seront définis dans une perspective locale par les partenaires PVP eux-mêmes en reflétant leurs priorités locales.

### **Programme interrégional IEVP**

Le programme interrégional IEVP inclura des activités qui, pour garantir la cohérence, la visibilité et l'efficacité administrative, sont mis en œuvre de préférence de la même manière pour tous les pays voisins, notamment ceux qui se trouvent dans les régions méridionale et orientale de l'IEVP. TAIEX, TEMPUS et le nouveau programme de bourses en sont des exemples.

### **Programmes thématiques IEVP**

Cinq programmes thématiques au total sont prévus dans le cadre des nouveaux instruments. Les programmes « Démocratie et droits de l'homme » (anciennement IEDDH) et « Migration et asile » (anciennement AENEAS) sont particulièrement pertinents pour la région orientale de l'IEVP. Le programme thématique « Acteurs non étatiques et autorités locales » peut également présenter un intérêt, en particulier en ce qui concerne la coopération avec la société civile. Le programme thématique sur l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment de l'énergie, peut être intéressant aussi pour la région. Mais comme ces problèmes seront également traités sous les enveloppes nationales et régionales de l'IEVP, des activités thématiques supplémentaires ne seront lancées que si elles sont assorties d'une nette valeur ajoutée.

### **Instrument de démocratie et des droits de l'homme**

En 2007, l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) sera remplacée par un instrument taillé sur mesure, qui sera particulièrement pertinent pour la région orientale de l'IEVP. Il s'agit de l'instrument de démocratie et des droits de l'homme, qui apportera une aide dans les domaines suivants : promotion de la liberté d'expression et d'association, protection des militants des droits de l'homme, mesures de lutte contre la torture, défense des droits de l'homme, protection en cas de conflit, réformes démocratiques, amélioration du cadre international en matière de droits de l'homme et missions d'observation électorale.

### **Instrument de sécurité nucléaire**

Au delà de 2006, l'assistance de la CE dans le domaine de la sécurité nucléaire sera fournie au titre d'un nouvel instrument. Le soutien des améliorations de la sécurité dans les centrales nucléaires, du régulateur nucléaire, de la gestion améliorée des déchets nucléaires et des projets de restauration du site de Tchernobyl devrait être maintenu.

---

<sup>13</sup> Des détails seront fournis dans un document de stratégie CTF/programme indicatif distinct [texte à actualiser à la lumière de la version finale de la stratégie CTF].

## **Instrument de stabilité<sup>14</sup>**

L'objectif principal de l'instrument de stabilité consiste à offrir une réponse efficace, opportune, souple et intégrée aux crises existantes ou émergentes ou à l'instabilité politique continuée. En dépit des progrès récents réalisés dans certains domaines tels que le conflit transnistrien, plusieurs «conflits gelés» perdurent dans la région orientale de l'IEVP. Un futur soutien aux efforts visant à résoudre ces conflits peut être fourni au titre de l'instrument de stabilité.

---

<sup>14</sup> [Texte à actualiser à la lumière du règlement final sur l'instrument de stabilité]

ENPI EAST REGION  
REGIONAL ENVIRONMENT PROFILE

## 1 Description of the state of the environment

The countries of the region face a range of global, regional and trans-boundary environmental challenges. Key issues include air and water quality, waste management (including radioactive waste), nature protection, industrial pollution, wasteful energy use, land use, and pollution of the Baltic, Barents, Caspian and Black Seas. As regards climate change, the countries need to implement the UN Framework Convention on Climate Change and the Kyoto Protocol. Russia has major sinks of greenhouse gases due to its many forests, yet ownership and management systems are generally seen as ineffective. Land degradation and desertification also constitute a challenge in particular in the Southern Caucasus region.

In addition to causing environmental degradation, **air pollution** is becoming a health and social problem, in particular in urban areas where transport is an important source of pollution.

With regard to **water quality**, the use and protection of shared waters, such as the Danube River, the Kura-Araks river system, the Black Sea and the Azov Sea, is a key issue. Existing problems are related to both quantity and quality of water. Water quality is affected by discharges of municipal and industrial waste waters, return flow from agriculture and oil pollution in coastal areas, imposing health and environmental threats including loss of biodiversity. Existing infrastructure for waste water collection and treatment in the region needs to be upgraded, as well as new capacity constructed.

Lack of proper **waste management** practises and infrastructure is a serious concern throughout the region. Prevention, collection, treatment, recovery and final disposal need to be stepped up. In some countries there is a problem with stocks of obsolete pesticides.

As regards **nature protection**, establishment of effectively managed protected areas constitutes a challenge for the countries of the region. Illegal logging causes economic costs as well as loss of biodiversity.

With regard to **land use**, clearing of forestlands and outdated farming practices contribute to land degradation and desertification, in particular in the Southern Caucasus region.

As regards **global environment issues**, fast economic growth in some of the countries of the region may increase greenhouse gas (GHG) emissions. The countries in the region are party to the UN Framework Convention on Climate Change and the Kyoto Protocol and therefore need to implement their provisions (for instance with regard to monitoring and reporting), and have the possibilities to apply flexible mechanisms of the Kyoto Protocol.

## 2 Environment policies

Over the past decade, steps have been undertaken in the region to reform environment institutions, policies and legislation. Various strategies and action plans have been adopted. However, strategic planning and prioritization in light of scarce resources and competing needs continues to constitute a challenge for all of the countries in the region.. Realistic implementation strategies, including with regard to financing, are often missing. In developing environmental programmes, sufficient attention is not always given to the involvement of stakeholders and building support for environmental reform.

Although there is considerable variation throughout the region, integrating environmental considerations into other policy areas is a challenge.

### **3 Environment legislation and its implementation**

The situation with regard to environment legislation varies throughout the region, but in many cases legislation needs further development, in particular with regard to implementing legislation. In several cases emission standards should be reviewed. The countries of the region face difficulties with regard to implementation and enforcement of environment legislation due to lack of administrative capacity and financial resources.

Throughout the region, the level of public participation and awareness of environment issues, does not always allow civil society actors to fully assume their role in the development and implementation of environmental policy and legislation.

Regional Environmental Centres (REC) in the region aim to help addressing environment issues through the promotion of co-operation between various stakeholders, including NGOs, governmental bodies, local communities and the business sector. The RECs also aim to promote public participation in the environmental decision making process.

### **4 Administrative capacities**

In order to ensure implementation and enforcement of environment legislation and multilateral environmental agreements, the strengthening of administrative capacities, strategic planning, data collection and monitoring constitute important challenges for the countries of the region. In this respect, procedural development, increased financial resources and staff training are important issues.

Addressing trans-boundary pollution is a complex and often problematic issue, including ensuring the institutional and legal frameworks to address it efficiently. Many of the countries need to strengthen procedures for implementation of commitments under multilateral environmental agreements and capacity for implementation of multi-country projects financed by international organisations and donors. Support to secretariats of international Conventions can contribute to facilitating the process.

### **5 Regional and international processes**

The countries of the region have ratified relevant **international and regional conventions (with regard to the latter, in particular UN-ECE Conventions are of importance)** to which they are signatory, with some exceptions such as the Espoo Convention on Environmental Impact Assessment (Russia), its Strategic Environmental Impact Assessment Protocol (Georgia, Armenia), the Aarhus Convention on Access to Information, Public Participation in Decision-making and Access to Justice in Environmental Matters (Russia), the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants (Ukraine) and the Framework Convention for the Protection of the Marine Environment of the Caspian Sea (Azerbaijan).

Regional cooperation on trans-boundary water management takes place in several fora. Ukraine and Moldova participate in the **International Commission for the Protection of the Danube River (ICPDR)**, established to implement the Convention on Cooperation and Sustainable Use of the Danube River. Russia, Ukraine and Georgia are members of **the Black Sea Commission**, which implements

the Convention on the Protection of the Black Sea against Pollution. Russia and Azerbaijan participate in regional cooperation under **the Caspian Environment Programme**.

Russia, Ukraine, Moldova and Georgia are members of the **Danube-Black (DABLAS) Sea Task Force**, which provides a platform for cooperation between IFIs, donors and beneficiaries for water protection and water-related issues of the Danube and the Black Sea. The main aim is to encourage a strategic focus to the use of financing, and to ensure co-ordinated action between all financial instruments operating in the region.

**The Eastern European, Caucasus and Central Asia component of the EU Water Initiative**, a regional component of the EU Water Initiative as agreed at the 2002 World Summit on Sustainable Development, involves all countries in the region. The initiative aims to promote improved water governance and coordination between stakeholders.

The **“Environment for Europe” process** is a multilateral framework created in 1989 to steer the process of invigorating environmental awareness in the countries of Central and Eastern Europe, emerging from the old regimes and moving closer to the EU. The core activities of this process are undertaken by a Task Force co-chaired by the Commission and an NIS environment minister.

The countries of the region are participating in **the Forest Law Enforcement and Governance (FLEG) process** concerning the protection and sustainability of forests in Eastern Europe and South Caucasus.

## **6 Key environment areas where action is required**

The countries of the region face a range of global, regional and trans-boundary environmental challenges. Key issues include air and water quality, waste management (including radioactive waste), nature protection, industrial pollution, wasteful energy use, land use, and pollution of the Baltic, Barents, Caspian and Black Seas. As regards climate change, the countries need to implement the UN Framework Convention on Climate Change and the Kyoto Protocol. Major sinks of greenhouse gases exist due to the many forests in the region. Land degradation and desertification also constitute a challenge in particular in the Southern Caucasus region.

In order to ensure implementation and enforcement of environmental legislation and multilateral environmental agreements, strengthening of administrative capacities, strategic planning, prioritisation, data collection and monitoring are key issues.

Strengthening of public participation and awareness of environment issues is important for the development and implementation of environment policy. In this respect, the Regional Environment Centres of the region can assist in promoting environmental awareness and protection through providing a forum for cooperation between various stakeholders.

Other areas of strategic importance are identification of possibilities for enhanced regional and sub-regional cooperation and convergence of environment legislation. The EU framework directives for air, water quality and waste management include valuable principles and benchmarks that can inspire policy developments in the ENPI East region. The need to comply with multilateral environmental agreements is linked to these issues.

As regards the European Neighbourhood Policy (ENP), key areas where action is required are identified in the environment sections of the Action Plans negotiated so far with Ukraine and Moldova. They define a set of priorities for action from environmental governance and issue-specific activities to international and regional cooperation on environment issues. Progress towards implementing the Action Plans will also contribute to meeting the objectives of the Partnership and Cooperation Agreements that the EU has agreed with these countries. Consultations with Armenia, Azerbaijan and Georgia on establishment of ENP Action Plans are ongoing. The ENP also covers Belarus, but the EU and Belarus have not yet established the contractual relationship needed to develop their relations further. Russia is not covered by the ENP, but environment issues are included in the Common Economic Space in the framework of the Partnership and Cooperation Agreement.

**ENPI EASTERN REGION AT GLANCE**

<b>Land area</b> 17,890,100 km <sup>2</sup>	<b>Population</b> 220,722,364	<b>Population density</b> 12.3 per km <sup>2</sup>
<b><u>Population of main towns:</u></b>		
<b>Moscow</b> (within the city area): 10,415,400 (2005)	<b>Tbilisi:</b> 1,328,000 (2005 est.)	
<b>Kyiv:</b> 2,678,000 (2005)	<b>Yerevan:</b> 1,102,000 (2003)	
<b>Chisinau:</b> 716,700 (2004)	<b>Baku:</b> 1,839,800 (2003)	
<b>Minsk:</b> 1,765,800 (2004)		



## Economic and social indicators

<b>Country</b>									
<b>Indicator</b>	<b>Ukraine</b>	<b>Moldova</b>	<b>Belarus</b>	<b>Georgia</b>	<b>Armenia</b>	<b>Azerbaijan</b>	<b>Russia</b>	<b>Aggregate/ average data</b>	<b>Aggregate/ average data w/out Russia</b>
Land area km <sup>2</sup>	579,350	32,880	207,480	69,490	29,800	82,600	16,888,500	17,890,100	1,001,600
Population	48,007,900	4,217,700	9,832,358	4,521,000	3,049,658	8,279,540	142,814,208	220,722,364	77,908,156
Population density/km <sup>2</sup>	83	128	47	65	108	100	8	12.3	77.8
Population change/year	-0.7	-0.5	-0.5	-1	-0.2	0.6	-0.4	-0.4	-0.4
GDP in current US\$ (thousands of millions)	65.1	2.6	22.8	5.1	3.5	8.5	582.4	690 (aggregate) 98.6 (average)	107.6 (aggregate) 17.9 (average)
GDP PPP in current int \$ (thousands of millions)	303.3	7.3	67.9	13.5	12.9	34.6	1,408.6	1848.1 (aggregate) 264 (average)	439.5 (aggregate) 73.25 (average)
GDP per capita PPP, current int \$ (thousands)	6.3	1.7	6.9	3	4.2	4.2	9.9	5.2 (average)	4.4 (average)
Exports of goods and services (% of GDP)	53	50	77	32	35	44	26	45.3	48.5
Imports of good and services (% of GDP)	51	79	81	46	50	66	19	56	62.2
Inflation, consumer prices, annual %	9	13	18	6	7	3	11	9.6	9.3
Adult literacy rate over 15s %	99.6	96.2	99.6	..	..	..	99	..	..
Primary school enrolment (% net)	84	79	94	89	94	80	90	87.1	86.7
Secondary school enrolment (% net)	85	69	85	61	83	76	..	..	..
Life expectancy at birth (years)	68	67.7	68	70.5	71.5	66.9	65.3	68.3	68.8
<5 mortality rate (per 1,000 live births)	20	32	17	45	33	91	21	37	39.7
Maternal mortality rate (per 100,000 live births, adjusted)	35	36	35	32	55	94	67	50.6	47.8

1-year-olds fully immunized (against measles, %)	99	96	99	73	94	98	96	93.6	93.2
1-year-olds fully immunized (against tuberculosis, %)	98	98	99	87	92	99	97	95.7	95.5
Births supervised by trained personnel (%)	100	99	100	...	..	..	..	..	..
Population with access to improved water source (%)	98	92	100	76	92	77	96	90.1	89.2

Sources: World Bank and UNDP, most recent data available

